



## Comment puis-je faire et que doit-je faire

Par **melije**, le **01/11/2008** à **11:13**

propetaire d'un appartement louee les locataires ont quittes les lieues au mois d'avril immeuble geres par un syndic cette semaine(s44) ceux ci m'ont fait parvenir le montant des charges des annees 2006 et2007 concernant la consommation d'eau froide et chaude des anciens locataires (somme tres elevees +3000euros)dans la location dans les charges communes les compteurs sont a notre noms compteur individuel mais la consommation ne nous concerne pas lors de la reception du courrier du syndic j'ai contacte les anciens locataires pour leur expliquer les fait en leur demandant de me transmettre leur nouvelle adresse pour leur faire parvenir le courrier mais ceux-ci on litteralement refuse